

DEMANDE D'AUTORISATION DE DANSE (y.c. disco, techno, rock)

Les aubergistes ne sont plus soumis à l'obligation de demander une autorisation pour les manifestations dans antes tenues dans leurs établissements. Il leur incombe cependant d'annoncer leur manifestation à l'autorité communale.

La demande d'autorisation doit être déposée au moins **30 jours** à l'avance au conseil communal du lieu de la manifestation. Les statuts du requérant doivent être déposés.

DONNEES GENERALES			
Seules les sociétés poursuivant un but idéal peuvent obtenir une autorisation			
Nom du requérant (personne morale)			
But de la société selon statuts			
Nom et tél. de la personne de contact			
Lieu de la manifestation		•	
DATE ET HORAIRE DE LA MANIFESTATION			
Jours (ex. 12.10.21)	Heures		
(ex 12.10.21)	Début	Fin	
Nombre d'entrées envisagées			
PRINCIPALES PRESCRIPTIONS			
L'accès aux manifestations dansantes est interdit aux mine accompagnés d'un adulte responsable de leur comportement		e à moins qu'ils ne soient	
 En règle générale, la validité d'une autorisation n'excède pas 			
 Les manifestations dansantes ne peuvent débuter avant circonstances, un horaire réduit peut être fixé. Les interdict religieuses. 			
• Seules deux autorisations de manifestations dansantes peuvent être octroyées par année à la même société.			
• Le Département compétent peut refuser, pour une période de 12 mois au maximum, toute autorisation de danse aux organisateurs ayant donné lieu à des plaintes justifiées.			
• Les infractions à la législation applicables sont passibles d'an	nendes.		
BASES LEGALES APPLICABLES			
Articles 46 à 56 et 84 à 88 de la loi cantonale sur les auberges Article 31 de l'Ordonnance cantonale sur les auberges (RSJU 9			
Par sa signature, la requérante reconnaît avoir pris connaissa à les faire respecter.	nce des dispositions légale	es applicables et s'engage	
Lieu et date :	Signature		
Lieu et uale.	Signature :		

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEBIT			
Jours	Heures		
(ex. 12.10.21)	Début	Fin	
Débit de boissons ☐ avec alcool ☐ sans alcoo	I		
Service repas	choucroute, friture, St-Martin, soup	er-spectacle, Réveillon	
Assurance RC ☐ oui ☐ non			
Lieu exact du débit			
Localité			
Personne responsable du débit			
Le responsable du débit est rendu attentif au fait que les dispositions de la Loi sur les auberges, de même que celles en vigueur en matière de sécurité (constructions, feu, etc.), d'ordre et de santé publique devront être respectées, sous peine de dénonciation. Celui-ci pourra également être personnellement recherché en cas d'incident impliquant la responsabilité civile de l'organisation de la manifestati on (une RC adéquate est conseillée).			
Signature du responsable du débit			
	(laisser vide)		
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPASSEMENT D'HEURE			
Jours (*** 40.4001)	Heures		
(ex 12.10.21)	Début	Fin	
Harman manualisa da fannastrua			
leures normales de fermeture Dimanche à mercredi		24.00 h	
	Jeudi à samedi et veille de	e jour férié 01.00 h	
PREAVIS DES AUTORITES COMMUNALES			
Préavis favorable	☐ oui	☐ non	
S'il s'agit de disco, techno ou autre concert rock, les autorités soussignées attestent, par leurs signatures, avoir remis ou donné connaissance au-x requérant-s des directives en vigueur se rapportant à ce genre de manifestation.			
Remarques éventuelles			
Lieu et date :	Signature :		
	Jigilatale .	1	